

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24.02.2000 Convocation du 17.02.2000

Compte rendu affiché le 28 Février 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Mme ROUX

Réf. : BJ/LDA

Objet OPERATION :

**"UN ETE AU CINE /CINEVILLE
2000"**

Présents :

MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN,
BOUHEY, MM. POINT, CHATUT et FAURE,
Maires-Adjoints,

<u>Nombre de</u>	
<u>conseillers :</u>	
en exercice :	29
présents	20
votants	27

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. AUROY, DOIZY,
CHATELIER, Mme ROUX, MM. DUCRET, FORGET,
RUMEAU, MACHURAT, DOUCET, Mlle MILLET et
M. BELIN

Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. VERGNE par M. MEYER - M. GONDELAUD par
M. CHATUT - M. PIANA par M. AUROY - Mlle VEYRIER
par M. FAURE - Mme BROSSARD par Mme ROUX - Mme
WYMANN par M. POINT - Mme GASTREIN par Mme
GUERIN.

Absents excusés : MM. MARCENDE et DUSSUD.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Neuville-sur-Saône est engagée depuis 2 ans dans l'Opération "Un Eté au Ciné", dans le cadre du dispositif Ville-Vie-Vacances. Cette initiative sera reconduite en 2000 avec pour intitulé "CinéVille".

Il indique notamment que dans le cadre de cette opération, une action de sensibilisation auprès des jeunes des quartiers sensibles sur le thème du cinéma est programmée.

Il explique que la ville assurera le financement de l'opération en partenariat, notamment avec la Préfecture, la DRDJS, la DRAC, le Conseil Général et la Région, qui subventionnent les opérations de ce type.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2000,

.../...

- Vu le Contrat de Ville,
- Confirme son intention d'adhérer à l'Opération "*CinéVille 2000*",
- Note le programme et l'accepte, dont le coût total s'élève à **134 400 F.** ,
- Sollicite auprès des organismes suivants les subventions ci-dessous indiquées :

ORGANISMES	SUBVENTION DEMANDEE
V.V.V.)	20 000 F.
D.R.A.C.	15 000 F.
Direction Livre et Lecture (D.R.A.C.)	15 000 F.
D.R.D.J.S.	5 000 F.
Conseil Général	5 000 F.
A.C.R.I.R.A.	7 500 F.

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches permettant d'obtenir les subventions susvisées,

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 24 Février 2000
 Pour copie conforme,
 Le MAIRE ,

Le MAIRE
 Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
 compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 4 avril 2000
 - de la publication le 5 avril 2000

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE , le 4 avril 2000